

AVIS PUBLIC



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

LE MARDI 15 SEPTEMBRE 2026, À 18 H

PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO CA26 30 09 0234

RESOLUTION EN VERTU DE L'ARTICLE 93 DE LA LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES EN MATIÈRE D'HABITATION (L.Q. 2024, CHAPITRE 2), VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN PROJET MIXTE DE QUARANTE-CINQ LOGEMENTS SITUÉ AU 8900, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS, SUR LE LOT NUMÉRO 1 075 522 DU CADASTRE DU QUÉBEC.

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 1^{er} septembre 2026, le projet de résolution numéro CA26 30 09 0234, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

Conformément aux dispositions de l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q. 2024, chapitre 2), ce projet de résolution sera soumis à une assemblée publique de consultation, **le mardi 15 septembre 2026 à compter de 18 h à la Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy** (salle du conseil)

Ce projet de résolution vise à autoriser, en vertu des dispositions de l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q. 2024, chapitre 2), la construction d'un bâtiment résidentiel et commercial de six étages, comportant quarante-cinq logements.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par lui, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de résolution n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce projet de résolution ainsi que le dossier décisionnel afférent sont disponibles pour consultation sur le site web de l'arrondissement dans la section [Consultations publiques en cours à RDP-PAT](#), ainsi que dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 3 septembre 2026

Le secrétaire d'arrondissement
Joseph Araj